



CERN

CAISSE DE PENSIONS / PENSION FUND

[HTTPS://WWW.CERN.CH/PENSIONS](https://www.cern.ch/pensions)



**Assemblée générale annuelle
des membres et bénéficiaires
8 novembre 2007**



RAPPORT ANNUEL 2006

- 1. Introduction & 5. Conclusions : *F. Ferrini***
- 2. Présentation et résultats du rapport annuel 2006 : *C. Cuénoud***
- 3. Nouvelle gouvernance de la Caisse : *D. Duret***
- 4. Questions des membres et des bénéficiaires**



CERN

CAISSE DE PENSIONS / PENSION FUND

[HTTPS://WWW.CERN.CH/PENSIONS](https://www.cern.ch/pensions)

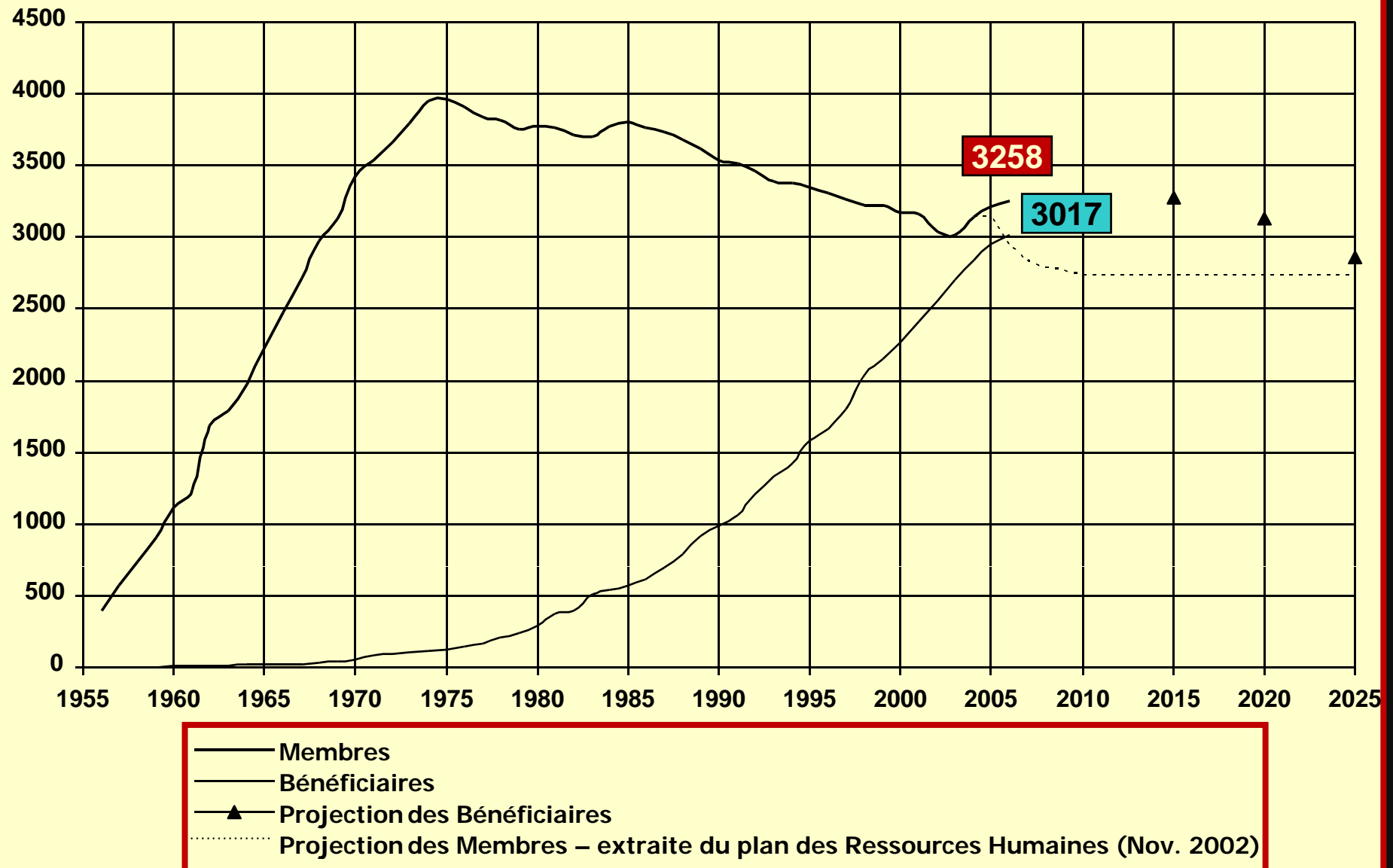
RAPPORT ANNUEL 2006

Présentation et résultats

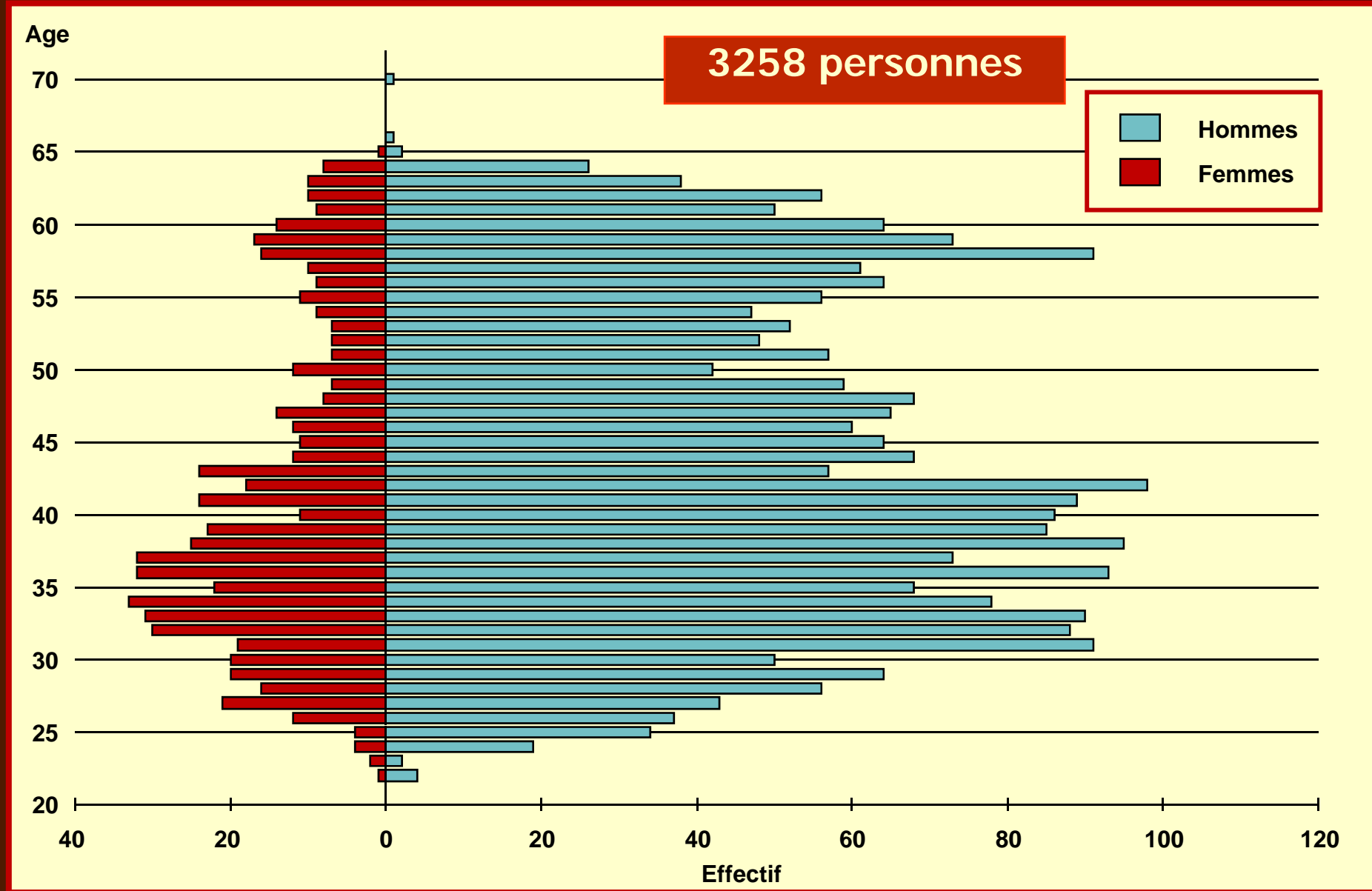
C. Cuénoud

8 novembre 2007 – Assemblée générale

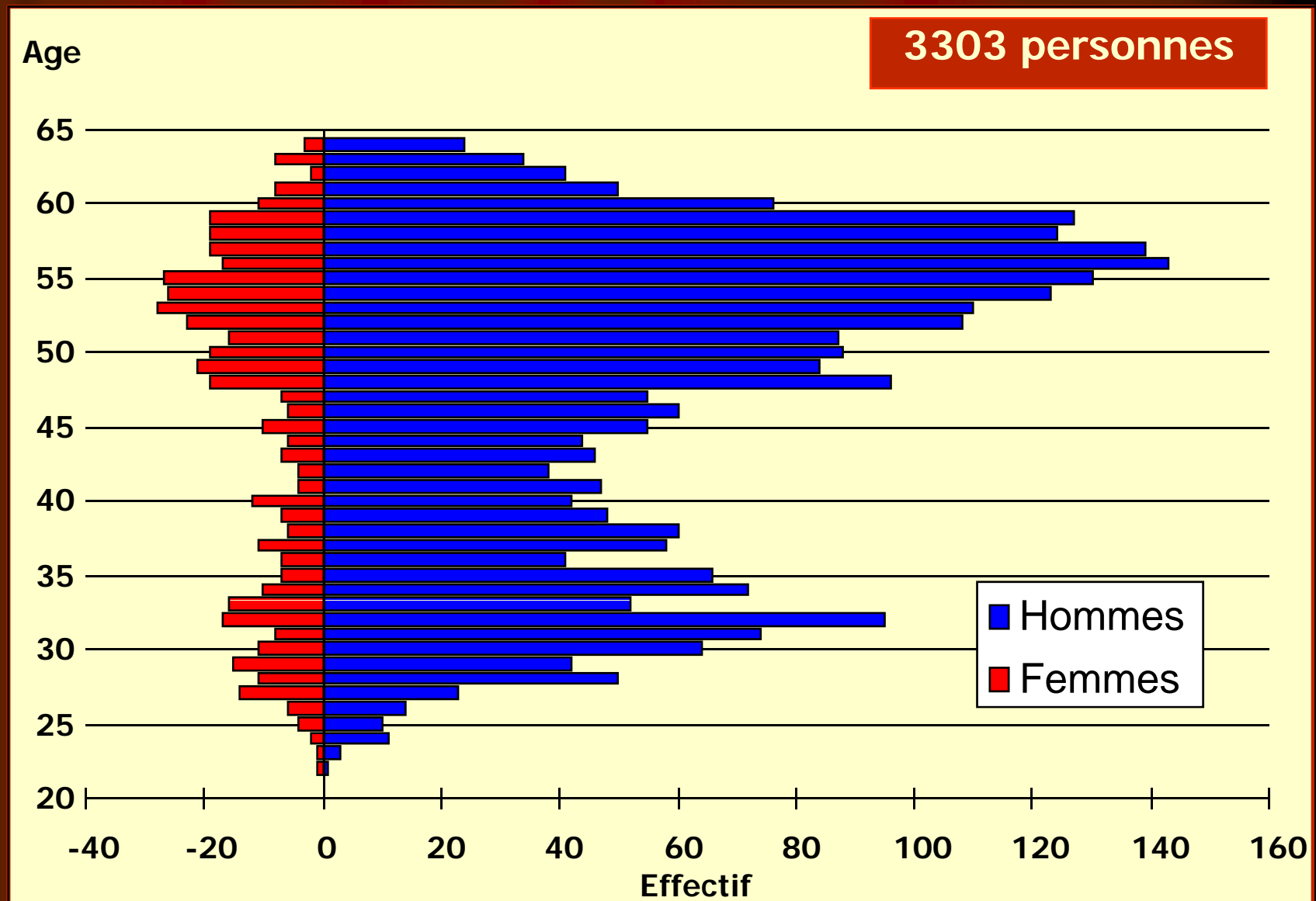
Membres et bénéficiaires (CERN + ESO) au 31.12.06



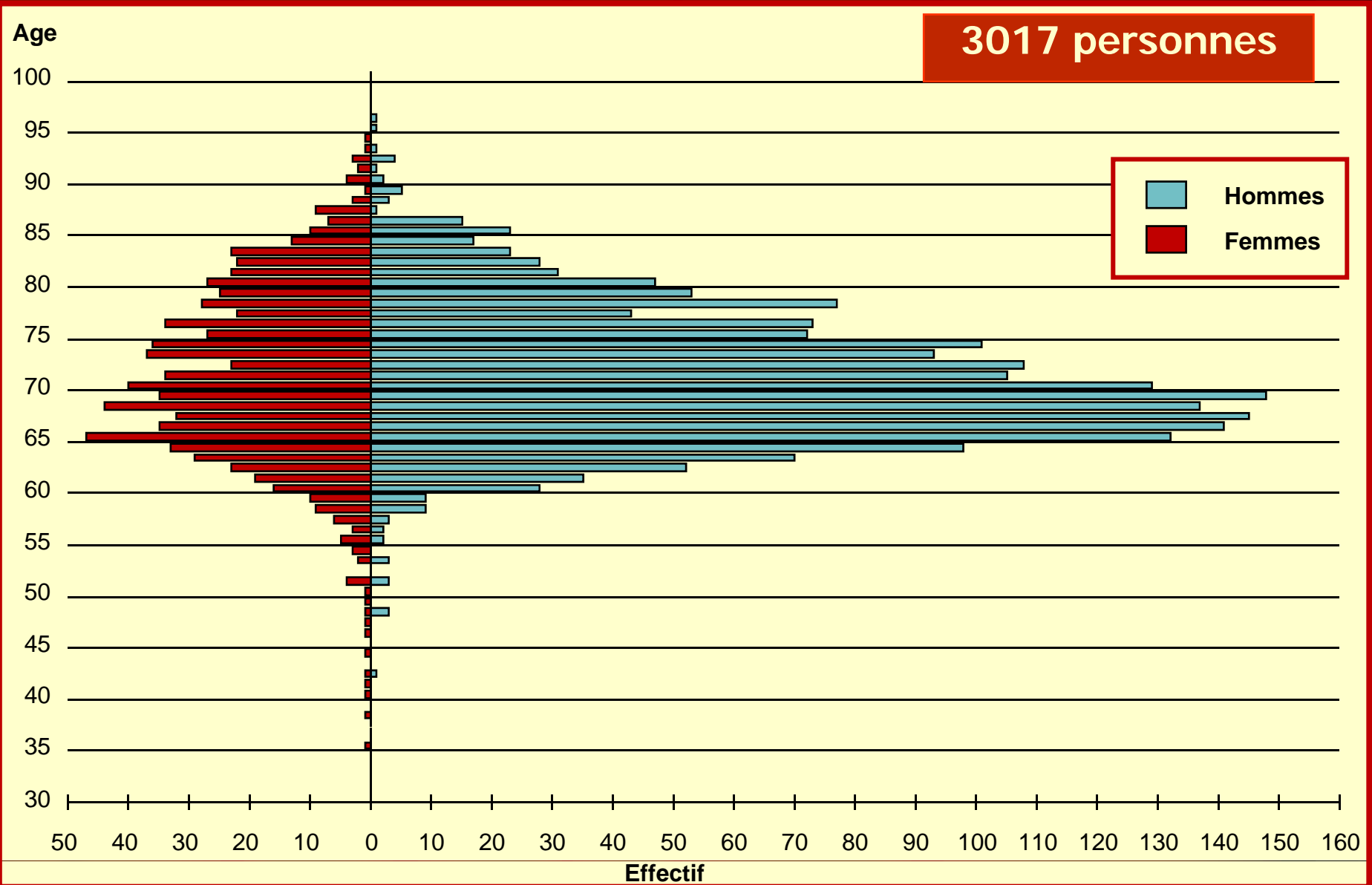
Structure par âge des membres à fin 2006



Structure par âge des membres à fin 1996



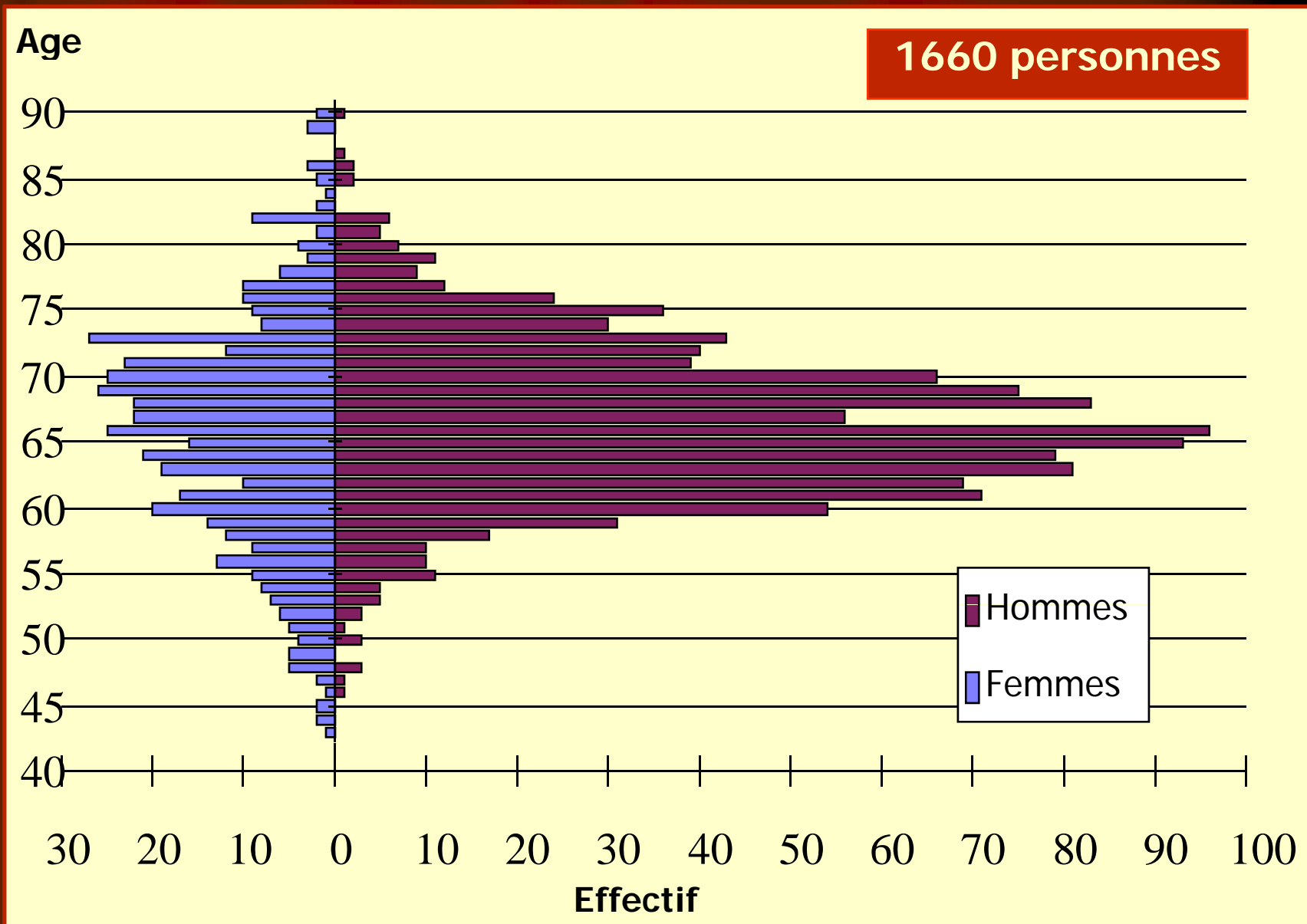
Structure par âge des bénéficiaires à fin 2006



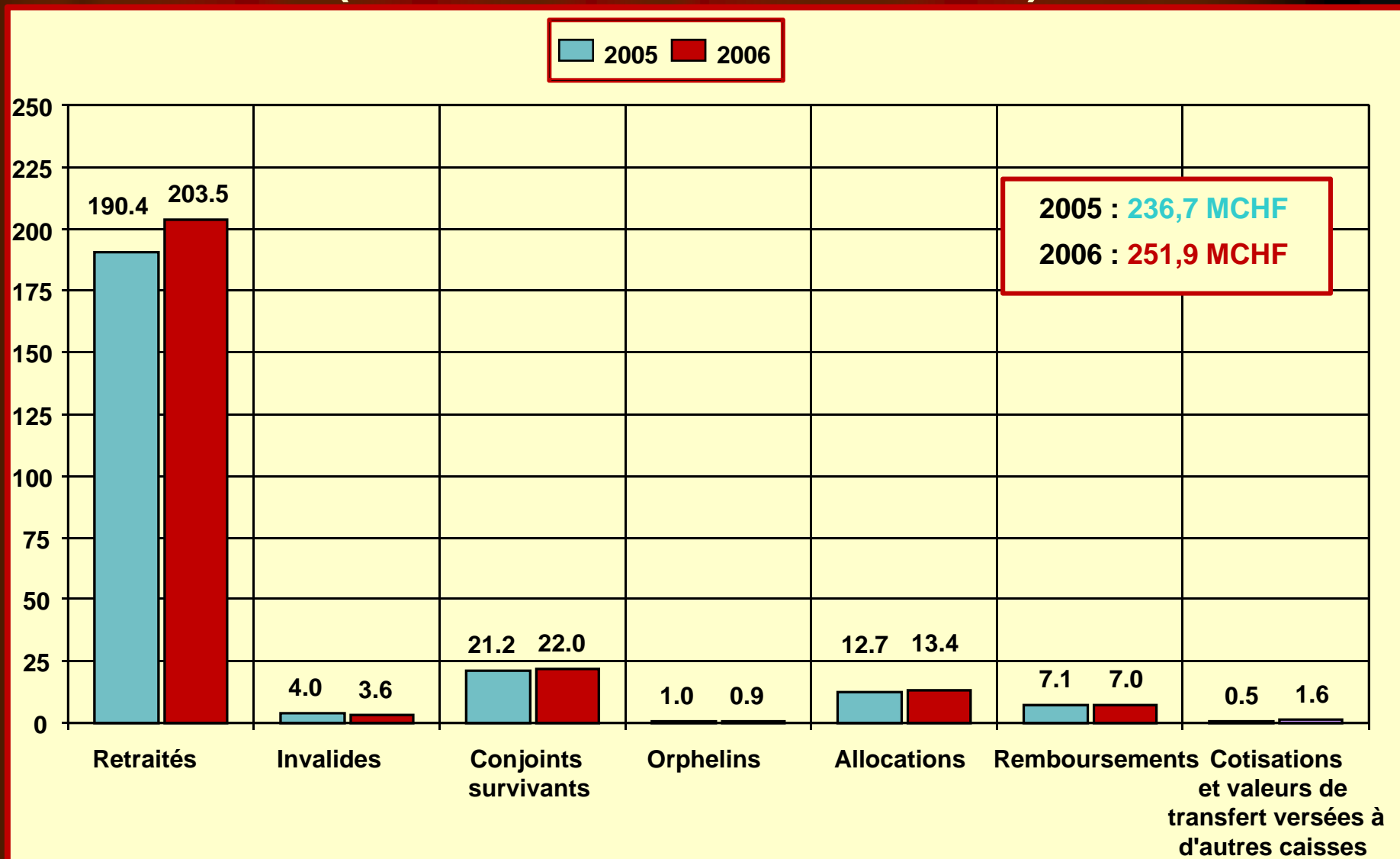
Pensions différées et d'orphelins exclues



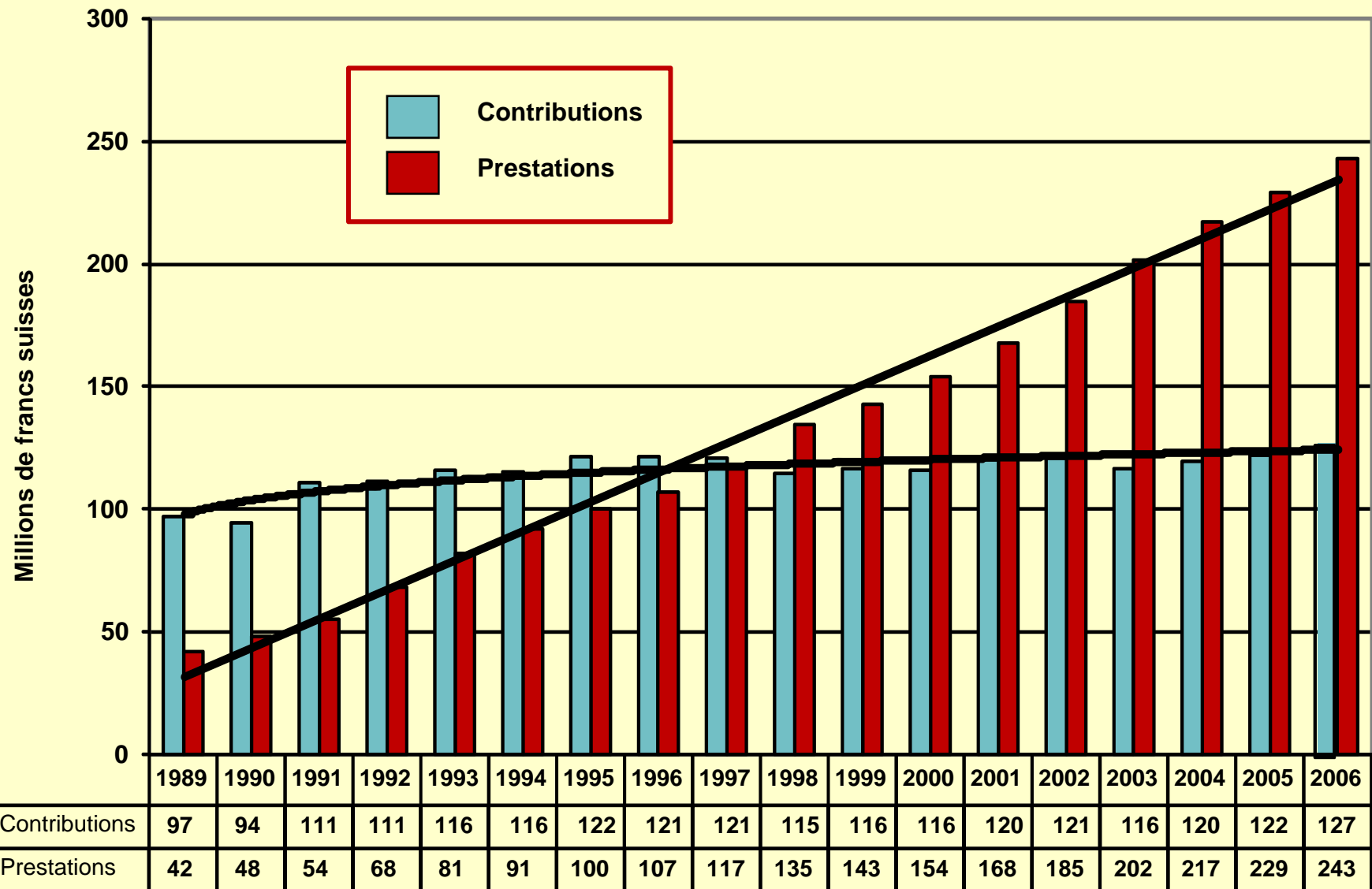
Structure par âge des bénéficiaires à fin 1996



Prestations versées par la Caisse (en millions de francs suisses)



Evolution des contributions et prestations depuis 1989



Situation financière de la Caisse (en milliers de francs suisses)

Avoirs de la Caisse
au 31.12.2005
4 209 487

Activité de l'année 2006

Rentrées : + 536 464

Sortie : - 272 144

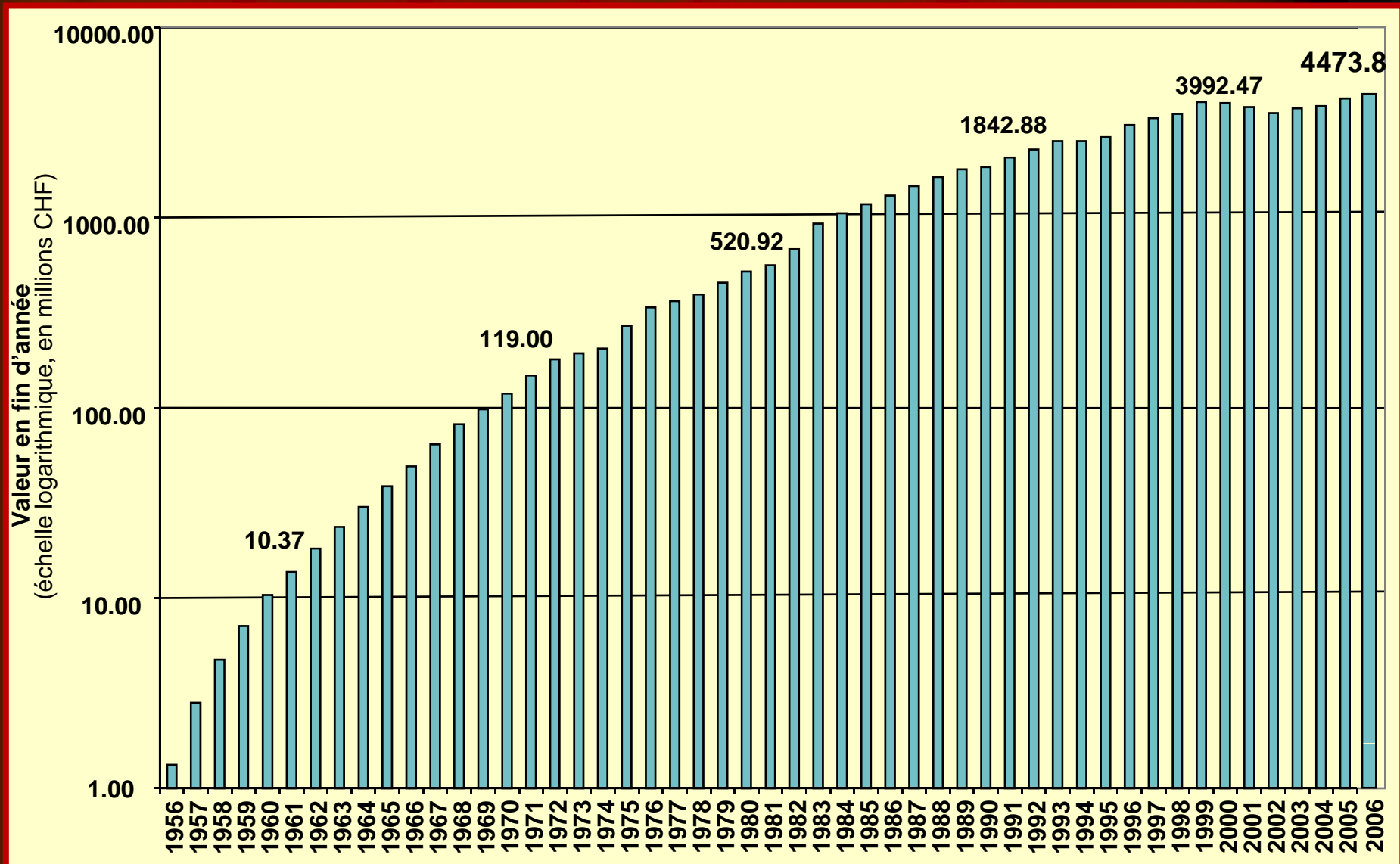


Résultat net : + 264 320

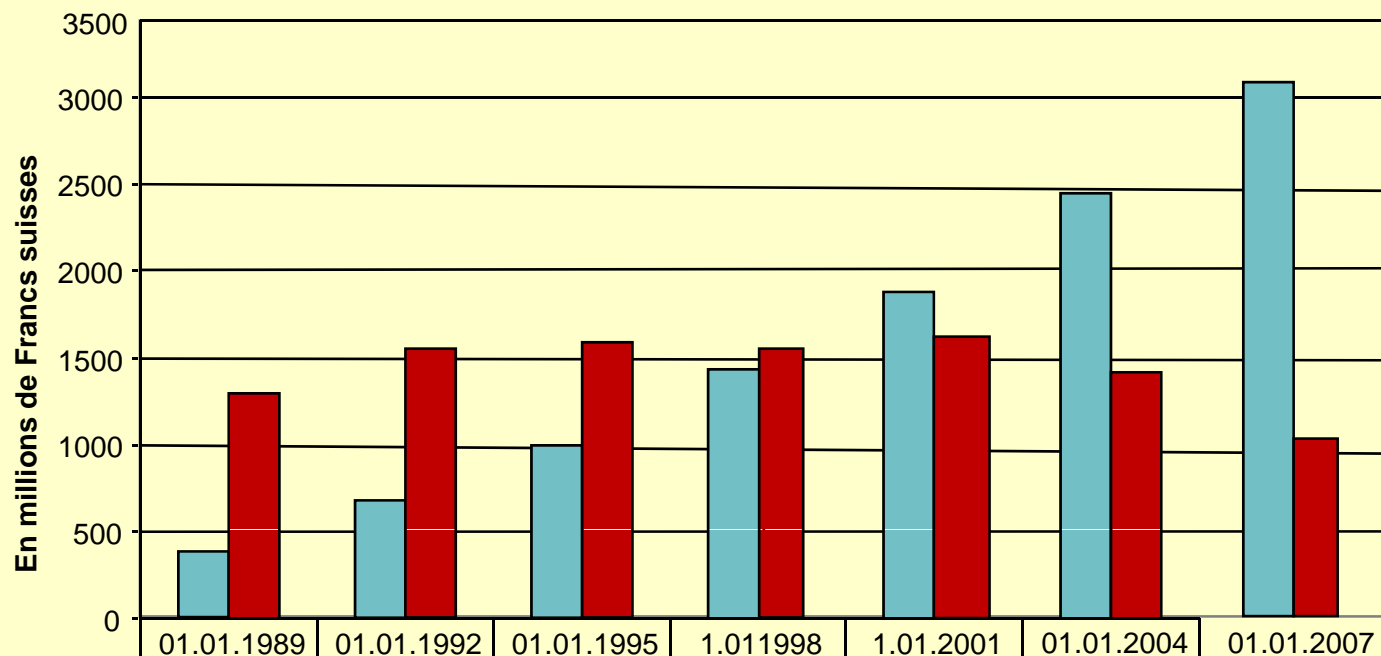
Avoirs de la Caisse
au 31.12.2006
4 473 807



Évolution de la fortune de la Caisse depuis sa création



Engagements actuariels en caisse fermée 1989-2001 avec 6 % de taux technique, 5,5 % en 2004 et 4,5 % en 2007

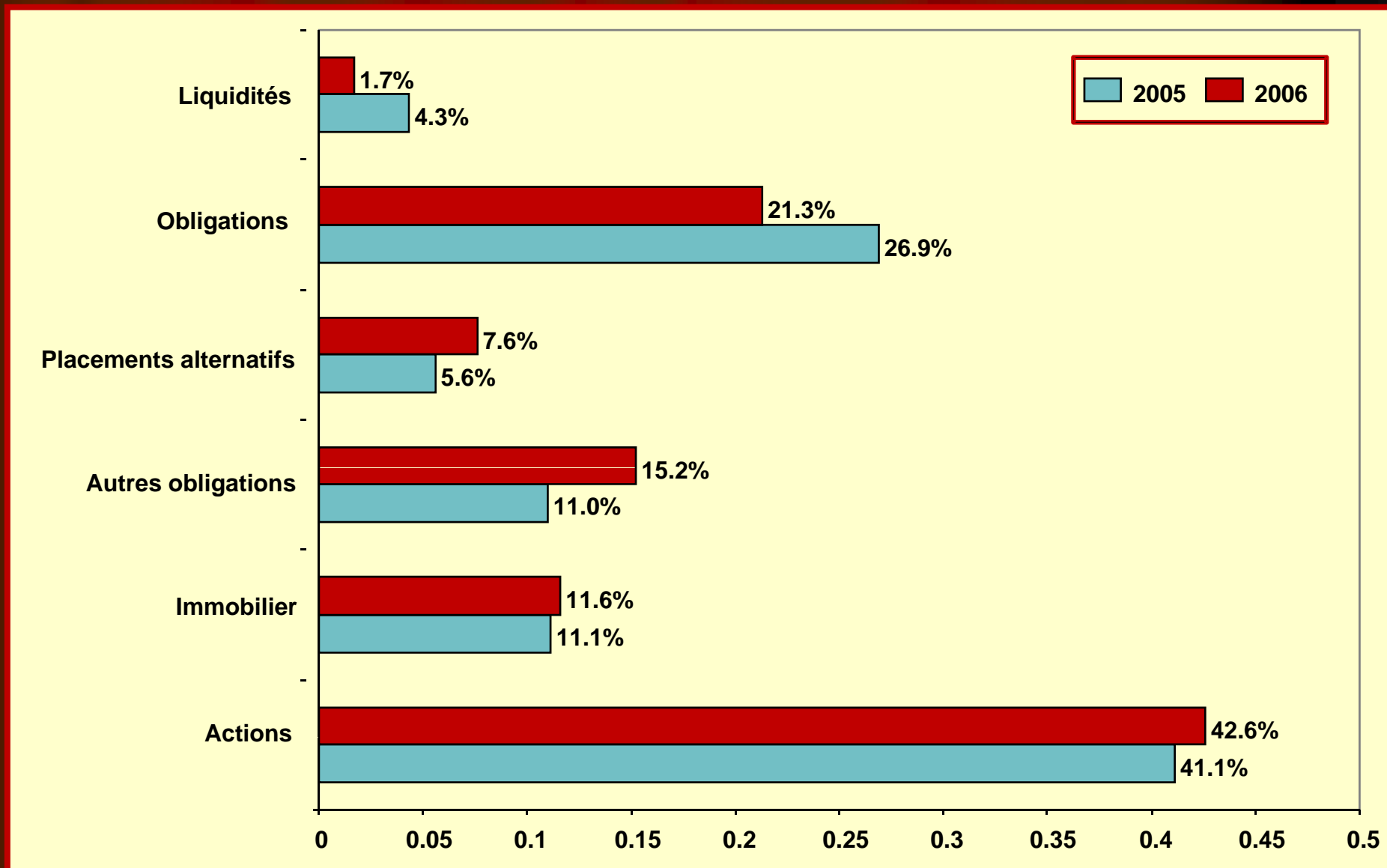


■ Réserve mathématique pour les bénéficiaires de pensions (adaptations futures exclues)	389	675	1001	1432	1882	2449	3058
■ Valeurs de transfert pour les membres actifs ou valeurs actuelles des pensions différées ** (adaptations futures exclues)	1298	1553	1588	1553	1623	1418	1124

* Jusqu'en 2004, prise en compte de l'engagement le plus élevé, depuis 2006 : 90% de valeurs de transfert, 10% de pensions différées (statistiques actuelles)

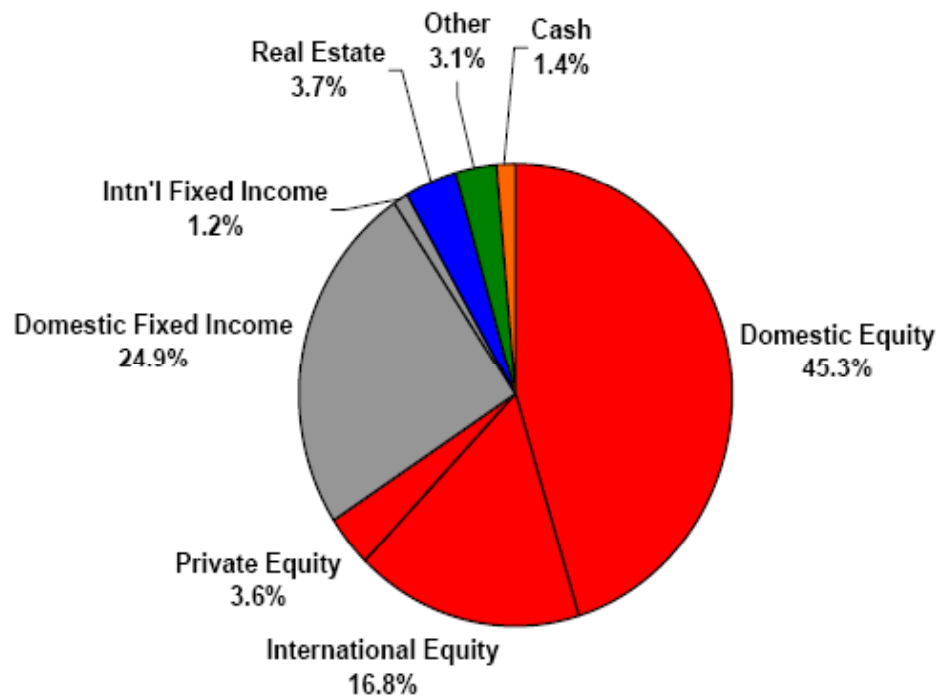


Répartition des avoirs de la Caisse en 2005 et 2006

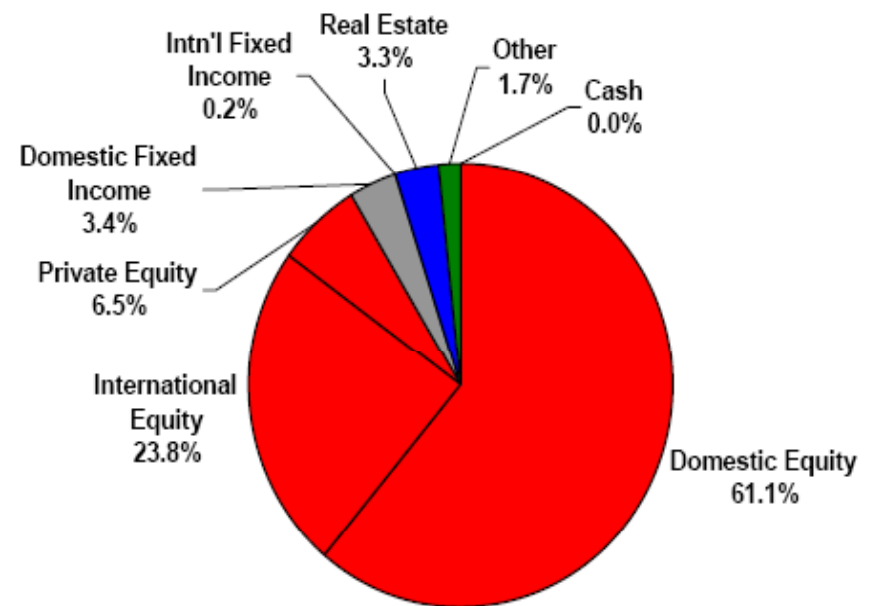


Allocation d'actifs et risque

Typical Defined Benefit Pension Plan
Capital Allocation

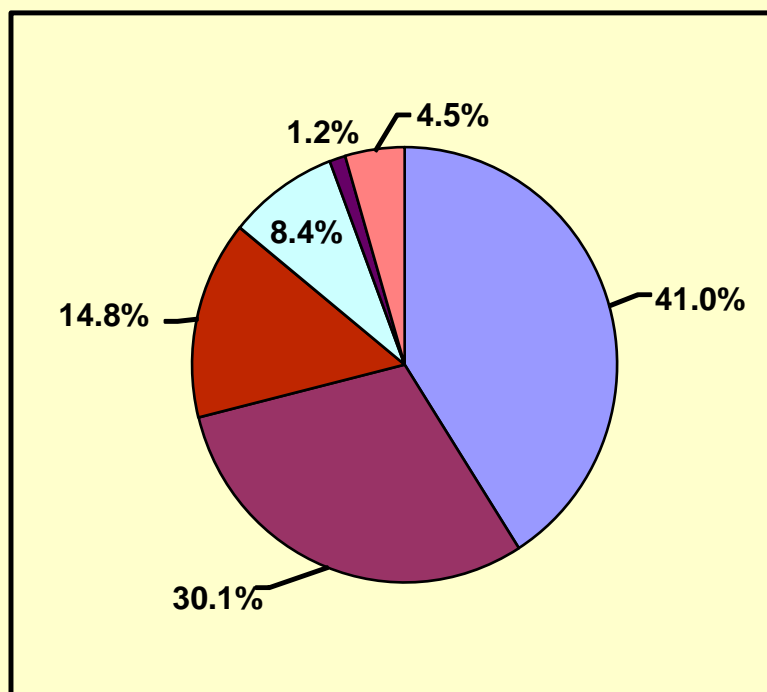


Typical Defined Benefit Pension Plan
Risk Allocation

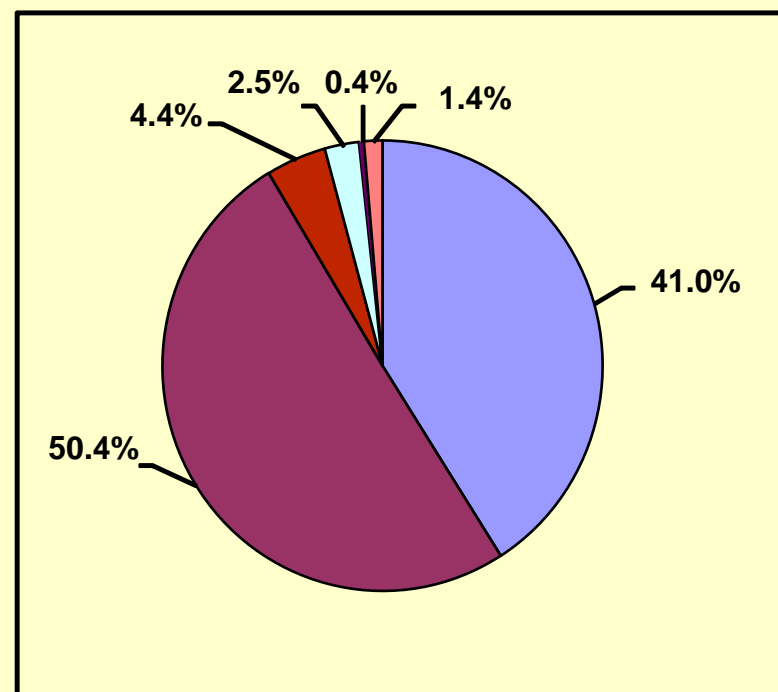


Répartition des avoirs par monnaies

Avant couverture



Après couverture



EUR CHF USD GBP JPY Autres

Rendement à long terme en fonction des classes d'actifs

Taking the long view

A study of the performance of various financial assets between 1969 and 2006 showed the merits of investing for the long term: None of the asset classes recorded losses over any 10-year period within that span.

Probability of negative returns in any one-year, three-year, five-year or 10-year period from Dec. 1969 to June 2006.

	Investment period			
	1 year	3 years	5 years	10 years
Commodities	41%	41%	41%	0%
Gold	41	42	36	0
Art*	32	30	17	0
Non-U.S. stocks	26	17	7	0
Small caps	23	9	1	0
Real estate*	23	15	3	0
S&P 500	20	13	10	0
U.S. corporate bonds	17	8	3	0
Treasury bills	0	0	0	0

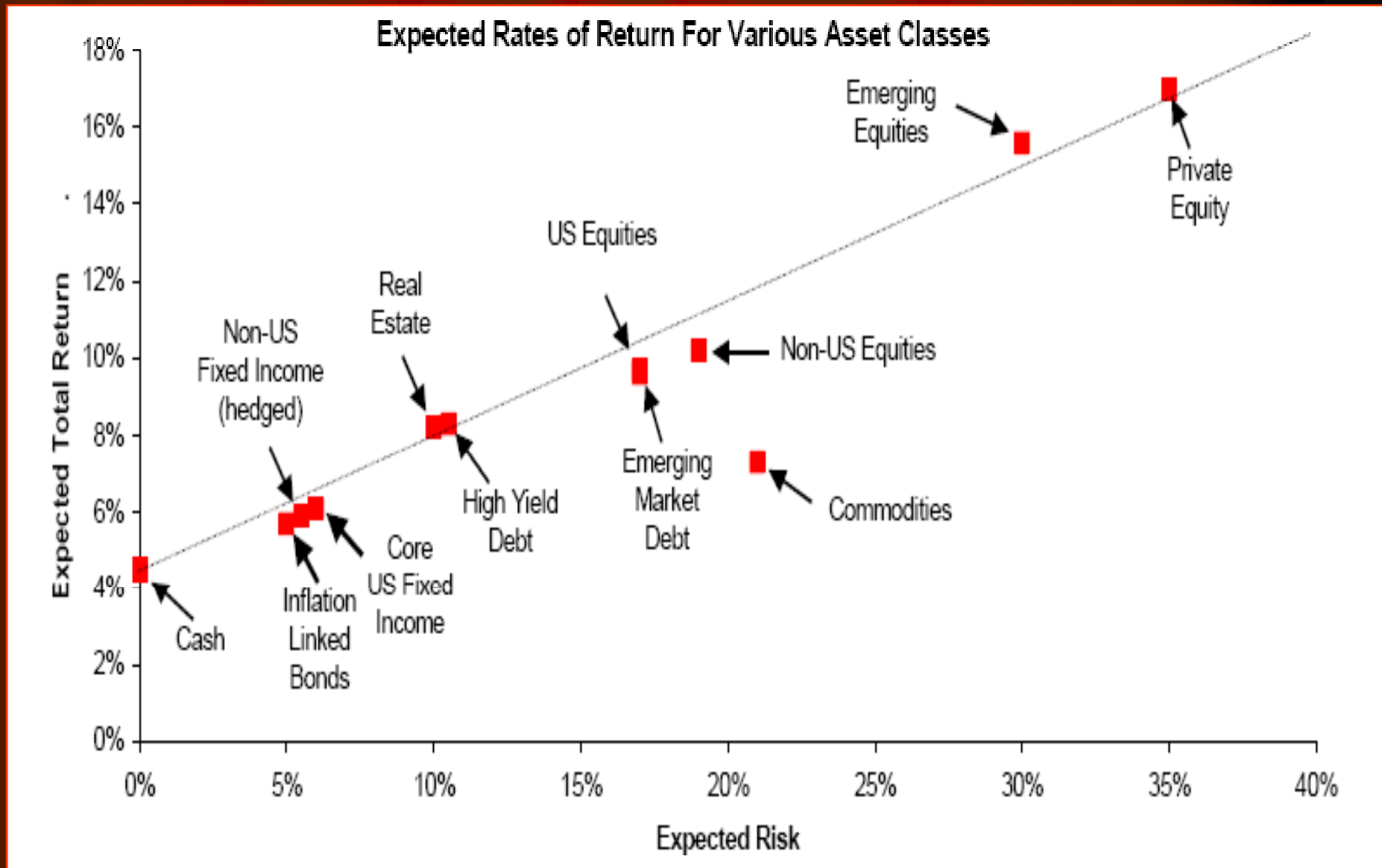
*Data for art begins Jan. 1976; data for real estate begins Jan. 1972.

Source: Merrill Lynch

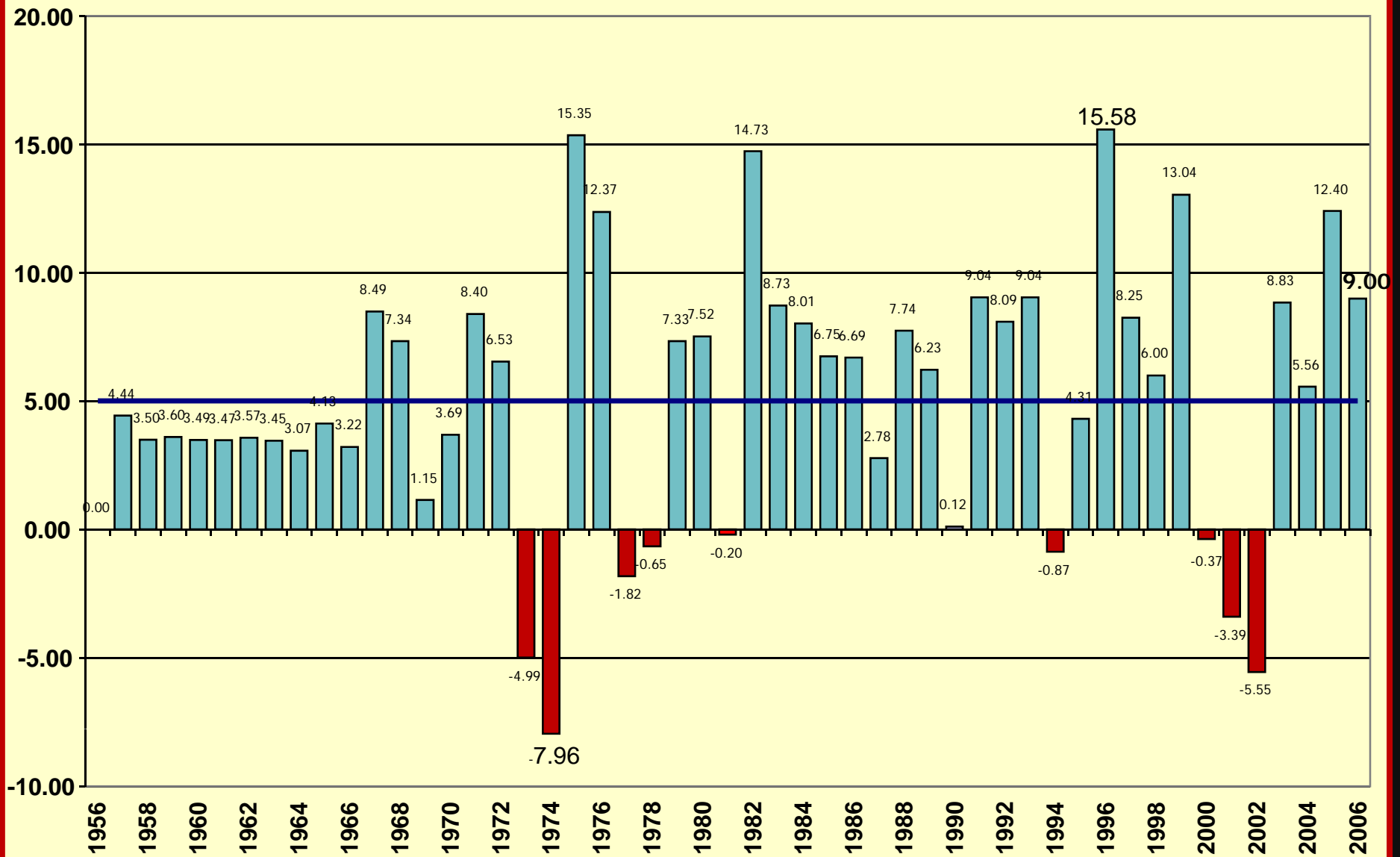
IHT



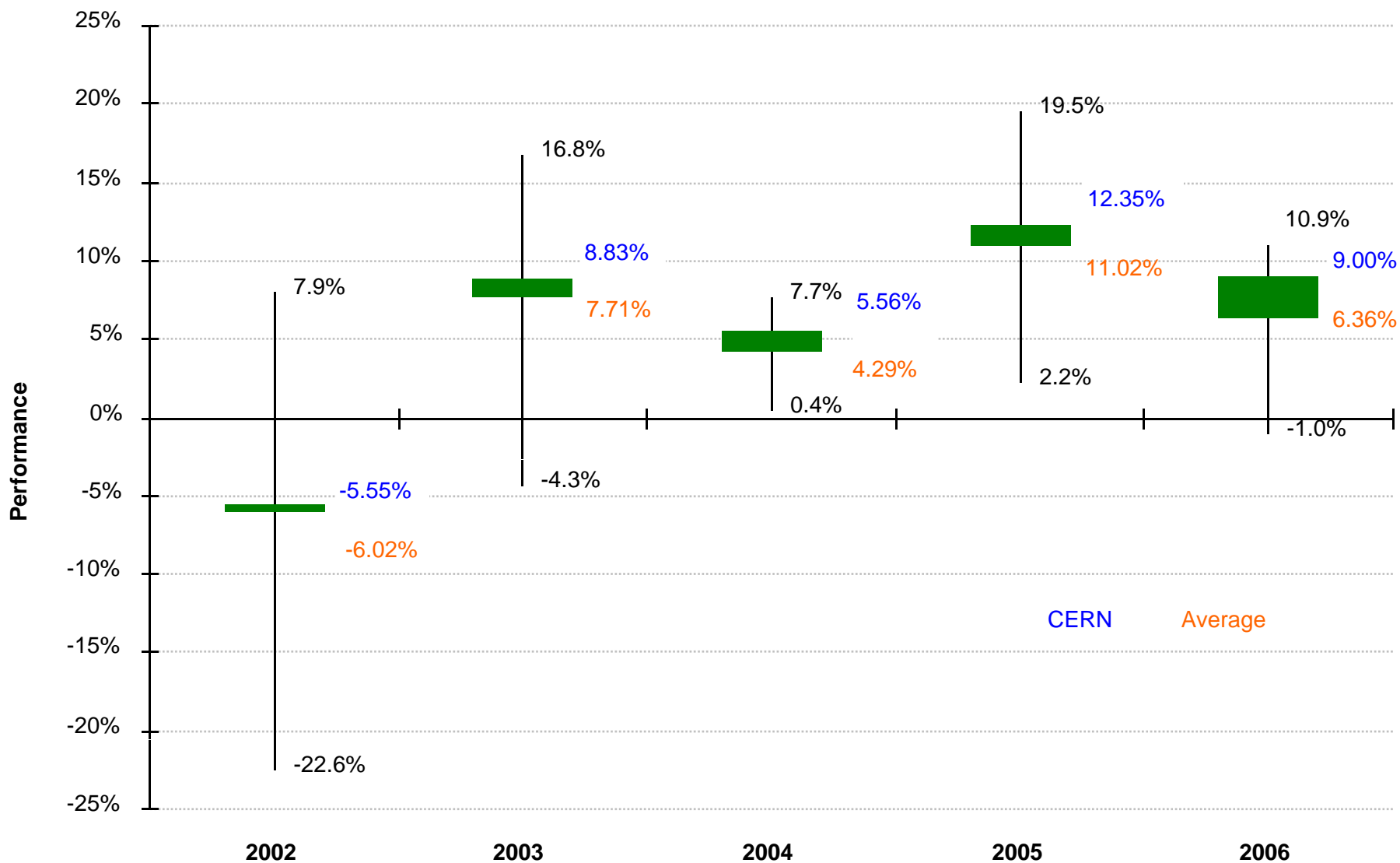
Taux de rendement attendus pour diverses classes d'actifs



Performance globale



Performance sur 5 ans – étude Swisscanto



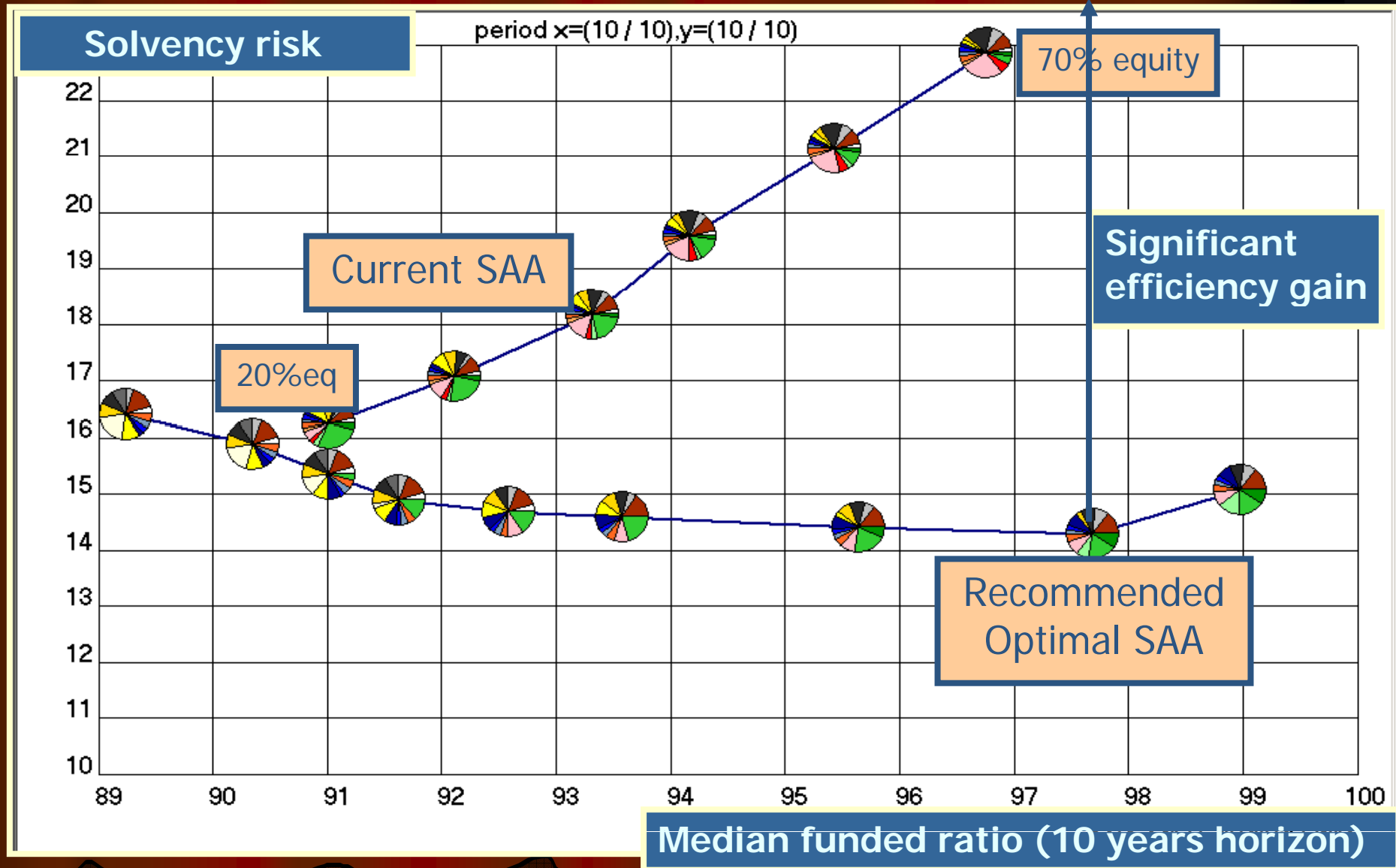
Nouvelle allocation stratégique d'actifs non encore approuvée

Asset category – type of benchmark	Present strategic allocation	Asset Allocation		Tactical allocation (Bandwidths)
		New strategic allocation proposed by ORTEC	Actual allocation (end of year 2006)	
Cash and short-term holdings	2.0%	0%	1.7% ¹¹	0 – 10%
Bonds and convertibles	44.0%	37%	36.5%	35 – 55%
– Global bonds	14.0%	10%	5.4%	
– European bonds (unhedged)	16.0%	17%	15.8%	
– High-yield bonds	2.0%	2%	0.0%	
– Corporate		8%		
– Other bonds (former CERN debt)	12.0%	0%	15.2%	
Equities	38.0%	34%	42.6%	30 – 50%
Large capitalizations				
– North America	12.0%	10% ¹	11.9%	
– Europe	12.0%	10% ²	15.4%	
– Japan and Far East	7.0%	9%	6.5%	
– Asian indexes excluding Japan	3.0%		5.4%	
Small capitalizations				
– American Growth indexes	2.0%		1.2%	
– European indexes	2.0%		2.3%	
Emerging markets		5% ³		
Alternatives			7.6%	
Absolute return strategies	2.0%	10%	4.0%	
Private Equity	2.0%	2%	1.3%	
Commodities	2.0%	2%	2.3%	
Real estate + infrastructure	10.0%	15% ⁴	11.6%	5 – 15%



Allocation stratégique optimale : taux de couverture

ORTEC



Les articles les plus importants pour les retraité(e)s et futur(e)s retraité(e)s

Article II 1.15 Adaptation annuelle des Pensions

Afin de protéger le pouvoir d'achat des bénéficiaires en tenant compte de l'équilibre financier de la Caisse, le Conseil décide chaque année de l'adaptation des pensions, des montants fixes et des allocations, conformément à la méthode exposée à l'Annexe C.

ANNEXE C METHODE D'ADAPTATION ANNUELLE DES PENSIONS (ARTICLE II 1.15)

- a) Tant que le taux de couverture de la Caisse* est inférieur à 100%, une partie seulement (voir b) de l'indice des prix à la consommation à Genève pour la dernière période de douze mois (d'août à août) est répercutée.
- b) Le facteur d'adaptation à appliquer à l'indice des prix à la consommation à Genève est déterminé par l'actuaire à chaque étude actuarielle, de sorte que, selon les paramètres actuariels applicables au moment de l'adaptation, le taux de couverture atteigne 100% au 31 décembre 2033. La perte cumulée de pouvoir d'achat subie par un bénéficiaire à compter du 1er janvier 2005 ne saurait dépasser 8%.
- c) Dès lors que le taux de couverture de la Caisse atteint 100%, la totalité de l'indice des prix à la consommation à Genève est répercutée.
- d) Si le taux de couverture de la Caisse est nettement supérieur à 100%, le Conseil envisage un mécanisme permettant de rétablir le pouvoir d'achat des pensions.

* Taux de couverture à la fin de 2033 déterminé par l'actuaire dans une projection en caisse ouverte au cours de l'étude périodique.



Les articles les plus importants pour les retraité(e)s et futur(e)s retraité(e)s

Article II 5.08 Exclusion du droit à la pension de conjoint survivant

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, le mariage célébré à compter du 1er août 2006 avec un bénéficiaire d'une pension de retraite n'ouvre aucun droit à une pension de conjoint survivant.

Article II 5.09 Acquisition d'une pension de conjoint survivant

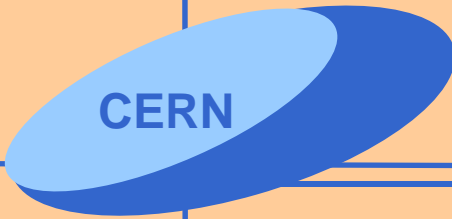
Lorsque, en application de l'article II 5.08, il n'existe pas de droit à une pension de conjoint survivant, le bénéficiaire peut, en faisant la demande dans un délai de 180 jours à compter de la date du mariage, acquérir une pension de conjoint survivant au bénéfice de son conjoint. Cette acquisition s'effectue en contrepartie de la déduction de la prime correspondante de sa pension de retraite, dans les conditions définies par l'Administrateur de la Caisse au vu des calculs de l'Actuaire-conseil.



Conclusions

- ❑ Les décisions d'investissement devraient tenir compte non seulement d'un benchmark de marché approprié (indice boursier, etc..), mais aussi des engagements projetés du fonds (LDI). En pratique, il s'agit normalement de réduire la sensibilité du portefeuille global (actifs + passifs) aux facteurs de marché et de trouver des placements liés à l'inflation (index linked bonds) de façon à garantir des prestations constantes en terme réel.
- ❑ Le capital disponible et la nécessité de réduire la volatilité des résultats et de mieux répartir les risques (décorrélation) conduisent la Caisse à augmenter son allocation en faveur de placements «alternatifs» (absolute return, Private Equity, matières premières, immobilier).
- ❑ Question : Le niveau d'exposition au risque est-il admissible compte tenu de la maturité de la Caisse en sachant qu'il n'y a pas de réserves ?
La réponse est du ressort final du Conseil en tant que garant des pensions.
- ❑ Le risque lié aux liquidités reste faible en revanche le risque lié au financement est élevé compte tenu des contraintes financières liées au plan de prestation (inflation) et du fait que la Caisse ne dispose pas de réserves de fluctuation de valeur.





CERN

CAISSE DE PENSIONS / PENSION FUND

[HTTPS://WWW.CERN.CH/PENSIONS](https://www.cern.ch/pensions)

RAPPORT ANNUEL 2006

Nouvelle gouvernance de la Caisse

D. Duret

8 novembre 2007 – Assemblée générale